

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE



Rapport d'activités 2011-2013



SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

Qu'est-ce que le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre ?	p.3
Les compétences du Syndicat mixte	p.4
Le fonctionnement du Syndicat mixte	p.4

PARTIE 2 : L'ANNEE 2011

Le fonctionnement du Syndicat mixte	p.6
Le rapport financier	p.7
Activités et projets	p.8

PARTIE 3 : L'ANNEE 2012

Le fonctionnement du Syndicat mixte	p.9
Le rapport financier	p.10
Activités et projets	p.11

PARTIE 4 : L'ANNEE 2013

Le fonctionnement du Syndicat mixte	p.14
Le rapport financier	p.15
Activités et projets	p.16
Les perspectives sur l'année 2014	p.22

PARTIE 1 : LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

Qu'est-ce que le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre ?

En 2006, l'arrivée de l'A89 et les études réalisées dans le cadre du Contrat Territorial de Développement avec le Conseil général de la Loire (CTD A89) confirment la nécessité de la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au centre du département de la Loire.

Le SCOT est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie à long terme (10 à 20 ans). Il fixe les orientations générales d'organisation du territoire, détermine les grands équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels et coordonne les initiatives et les projets des intercommunalités dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement... Il constitue donc un cadre de cohérence à l'échelle du territoire.

Le 23 Novembre 2009, le périmètre du SCOT Loire Centre est arrêté par arrêté préfectoral. Le 27 Juillet 2010, un arrêté préfectoral porte la création du Syndicat mixte.

Le mercredi 12 janvier 2011, les élus du Syndicat mixte se sont réunis pour la première fois pour installer le Comité syndical et élire le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau.

Les objectifs ayant rassemblé les élus autour de ce projet sont les suivants :

- Anticiper l'arrivée de l'A89 et contrôler ses effets au lieu de les subir.
- Envisager un avenir commun et travailler à sa cohérence à une échelle pertinente d'aménagement.
- Définir leurs propres règles du jeu.
- Organiser l'articulation du territoire Loire Centre avec celui de ses voisins.

Historique

- **2009** : Arrêt du périmètre de SCOT par Arrêté préfectoral du 23 Novembre 2009
- **2010** : Création du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre par Arrêté préfectoral du 27 Juillet 2010
- **12 Janvier 2011** : Installation du Comité syndical
- **2 Décembre 2011** : Prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

✓ Quelques caractéristiques propres au territoire Loire Centre

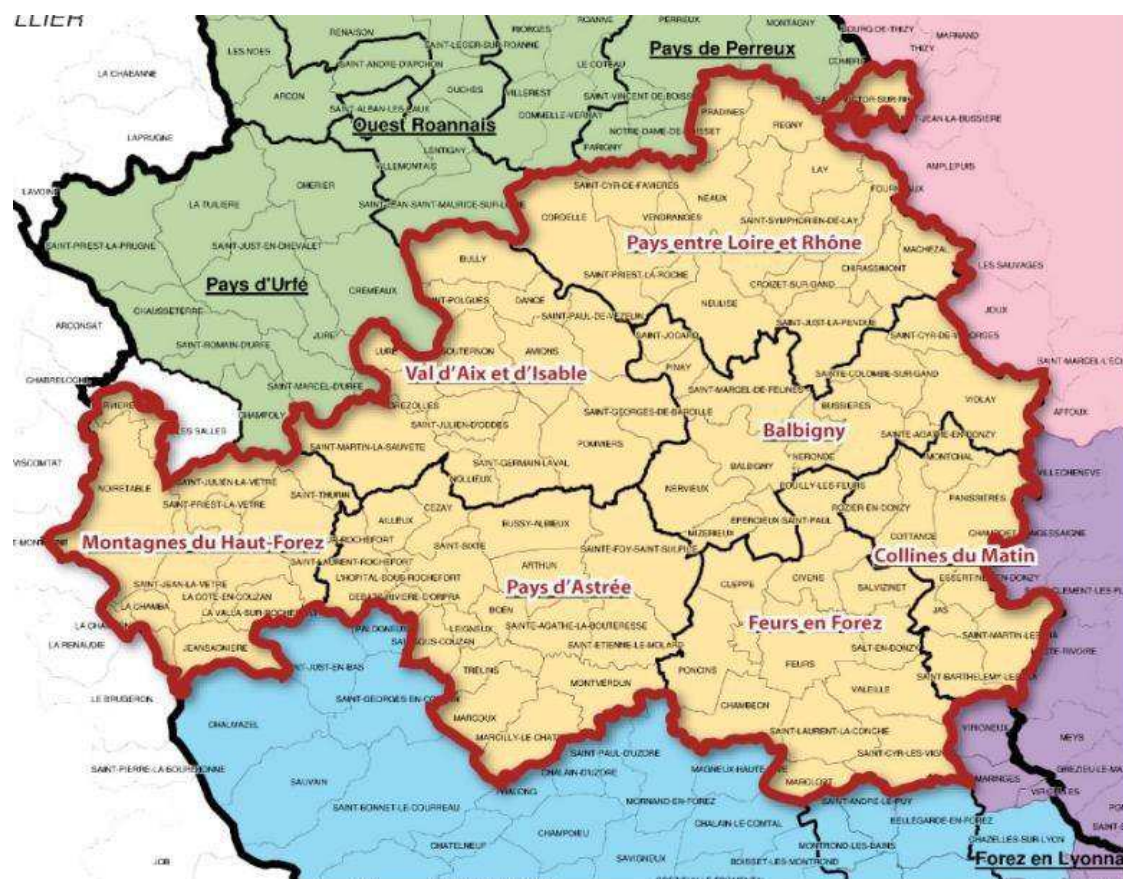
Un territoire entre deux à construire

- au niveau départemental entre les agglomérations roannaise et stéphanoise,
- au niveau régional entre l'agglomération de Clermont-Ferrand et l'aire métropolitaine de la Région Urbaine Lyonnaise.

Une mosaïque de territoires convergeant vers l'axe de la Loire et les axes de communications routiers et autoroutiers...

... avec une particularité : l'absence de polarités dominantes

✓ Le périmètre



Communautés de communes	Nombre de communes	Nombre d'habitants (INSEE 2011)
CC de Balbigny	13	11 028
CC des Collines du Matin	8	7 879
CC de Feurs en Forez	12	16 731
CC des Montagnes du Haut Forez	12	3 765
CC du Pays d'Astrée	18	13 890
CC du Pays entre Loire et Rhône	16	13 757
CC des Vals d'Aix et Isable	14	6 120

✓ Quelques chiffres clés

Département de la Loire	Syndicat mixte du SCOT Loire
15 Communautés de communes	7 Communautés de communes
3 Communautés d'agglomération	
327 communes	93 communes
749 053 habitants (INSEE 2011)	73 269 habitants (INSEE 2011)
285 355 emplois en 2009	22 382 emplois en 2009
4 781 km ²	1 267,67 km ²

Les compétences du syndicat

Le Syndicat mixte a pour objet la réalisation des études préalables ainsi, que l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre, conformément aux dispositions de l'article L122-4 du Code de l'urbanisme.

Le fonctionnement du syndicat

✓ Le Président

Le Président est le représentant légal de la collectivité et siège dans de nombreuses instances en tant que représentant du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre. Il dirige les débats en Comité syndical et en Bureau syndical et veille à l'exécution des décisions adoptées.

✓ Les Vice-Présidents

Les Vice-Présidents assistent le Président dans l'exercice de sa fonction. Ils sont au nombre de 6, représentant avec le Président chacun une intercommunalité membre. Avec le Président, ils composent le Bureau Syndical.

✓ Le Bureau

Le Bureau syndical est donc composé de 7 membres, à raison d'un représentant par intercommunalité membre, soit le Président et 6 Vice-Présidents. C'est le Comité syndical qui élit parmi ses membres le Bureau.

Le Bureau assiste le Président dans la préparation des dossiers soumis au Comité syndical. C'est une instance de travail qui propose des décisions au Comité syndical.

✓ Le Comité syndical

Le **Comité syndical** est composé de 27 délégués élus par les organes délibérants des membres du syndicat selon la répartition ci-dessous :

- Communauté de communes de Balbigny	4 délégués
- Communauté de communes des Collines du Matin	3 délégués
- Communauté de communes de Feurs en Forez	6 délégués
- Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez	2 délégués
- Communauté de communes du Pays d'Astrée	5 délégués
- Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	5 délégués
- Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable	2 délégués

Cette répartition est proportionnelle à la population municipale de chaque communauté de communes. Aucune communauté de communes ne peut avoir moins de deux délégués.

Le Comité syndical administre par ses délibérations le Syndicat mixte et en assure le bon fonctionnement. Il gère les activités du Syndicat et ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Le quorum s'apprécie au début de la séance.

✓ La Commission d'appel d'offre (CAO)

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient dans les procédures de marchés publics.

Elle est composée de 11 membres :

- le président du syndicat (président de la CAO)
- 5 membres titulaires élus au sein du Comité syndical
- 5 membres suppléants élus au sein du Comité syndical

✓ La Commission d'analyse des documents d'urbanisme (CADUR)

La Commission d'analyse des documents d'urbanisme (CADUR) n'a pas de pouvoir de décision. Elle examine les affaires qui lui sont soumises et émet un simple avis et/ou formule des propositions permettant de préparer les avis et accords rendus par le Président dans la cadre de sa délégation.

Elle est composée de 7 membres titulaires (représentant chacun une Communauté de communes membre du syndicat) et de 7 suppléants (représentant également chacun une Communauté de communes membre du syndicat).

PARTIE 2 : L'ANNEE 2011

Le fonctionnement du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre

√ Les membres du Bureau syndical

- Président : M. Christian BERNARD, CC de Feurs en Forez
- 1^{er} Vice-Président : MM. Agnès TARIT, CC du Pays d'Astrée
- 2^{ème} Vice-Président : M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, CC du Pays entre Loire et Rhône
- 3^{ème} Vice-Président : M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- 4^{ème} Vice-Président : M. Daniel PEPIN, CC de Balbigny
- 5^{ème} Vice-Président : M. Georges ROLLAND, CC des Montagnes du Haut Forez
- 6^{ème} Vice-Président : M. Serge MAYOUD, CC des Collines du Matin

Le Bureau syndical a été réuni 4 fois en 2011 pour préparer le recrutement d'un chargé de mission et les Comités syndicaux.

√ Les membres du Comité syndical

Communauté de communes de Balbigny

Jean-Marc REGNY, Georges SUZAN, Jean-Claude TISSOT, Daniel PEPIN

Communauté de communes des Collines du Matin

Jean-Michel MERLE, Jean-Louis RIVOLLIER, Serge MAYOUD

Communauté de communes de Feurs en Forez

Jean-Pierre TAITE, Christian BERNARD, Pierre COLAS, Robert CHASSIN, Julien DUCHE, Jean-Luc POYADE

Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez

Georges ROLLAND, Sylvie LEVIGNE

Communauté de communes du Pays d'Astrée

Lucien MOULLIER, Josiane BALDINI, Agnès TARIT, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Luc SOUZY

Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône

Claude JANIN, Pierre COLOMBAT, Jean-Paul CAPITAN, Guy FABRE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

Georges BERNAT, Jacques PERRIN

Le Comité syndical a été réuni 3 fois en 2011, adoptant 23 délibérations portant essentiellement sur des éléments de fonctionnement du syndicat (budget, création d'un poste de chargé de mission, règlement intérieur...) mais aussi sur la prescription de l'élaboration du SCOT Loire Centre et des avis rendus par le Syndicat sur des documents d'urbanisme locaux.

√ Les agents du Syndicat

MM. Christine BERNARD, attachée territoriale de la Communauté de communes de Balbigny, a été mise à la disposition du Syndicat mixte dans l'attente du recrutement d'un chargé de mission par le Syndicat (20% d'un équivalent temps plein, soit 7 heures/semaine).

MM. Estelle BOMBENON, chargée de mission recrutée avec une prise de fonctions le 5 Septembre 2011 qui a la charge de suivre le pilotage du projet de SCOT, d'assurer l'organisation des réunions, de suivre les PLU et cartes communales en élaboration ou révision sur le territoire, d'instruire les demande de dérogations au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme et de veiller au bon fonctionnement administratif du Syndicat.

MM. Sylvie GAILLARD, attachée territoriale principale de la Communauté de communes de Feurs en Forez, a été mise à la disposition du Syndicat mixte pour la préparation et la gestion du budget du Syndicat, l'émission des titres et mandats, la gestion des payes...

✓ La Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La commission d'appel d'offres (CAO) a été mise en place par délibération du Comité syndical en date du 2 Décembre 2011.

Membres titulaires

A : M. Georges BERNAT
B : M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD
C : M. Serge MAYOUD
D : M. Daniel PEPIN
E : Mme. Agnès TARIT

Membres suppléants

A : M. Jean-Paul CAPITAN
B : M. Julien DUCHE
C : M. Jacques PERRIN
D : M. Jean-Marc REGNY
E : M. Georges ROLLAND

La CAO n'a pas eu à se réunir sur l'année 2011.

✓ La Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR)

La commission d'analyses des documents d'urbanisme (CADUR) a été mise en place par délibération du Comité syndical en date du 2 Décembre 2011.

Les membres du Bureau syndical sont **membres titulaires** de cette commission :

- M. Christian BERNARD, CC de Feurs en Forez
- MM. Agnès TARIT, CC du Pays d'Astrée
- M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, CC du Pays entre Loire et Rhône
- M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- M. Daniel PEPIN, CC de Balbigny
- M. Georges ROLLAND, CC des Montagnes du Haut Forez
- M. Serge MAYOUD, CC des Collines du Matin

Les membres suppléants sont :

A : Mme Josiane BALDINI
B : M. Pierre COLOMBAT
C : M. Julien DUCHE
D : Mme Sylvie LEVIGNE
E : M. Jean-Michel MERLE
F : M. Jacques PERRIN
G : M. Georges SUZAN

Créée le 2 Décembre 2011, elle ne s'est pas réunie sur l'année 2011.

Le rapport financier

✓ Les recettes 2011

Pour cette 1^{ère} année du fonctionnement du syndicat, les recettes proviennent uniquement des contributions des Communautés de communes membres du Syndicat. Le montant de ces contributions 2011 s'élève à 76 640,00 € sur la base de 1,08 € par habitant.

✓ Les dépenses 2011

Les dépenses engagées sur 2011 sont liées aux charges de personnel et au fonctionnement de la structure (documentation générale, affranchissement, frais administratifs, achat de matériel informatique...).

2011 n'ayant pas été une année de fonctionnement complète, un excédent de fonctionnement a été dégagé et reporté au budget 2012.

✓ Le compte administratif 2011

Le compte administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2011. Il a été approuvé en Comité syndical le 15 Mars 2012 avec un excédent de fonctionnement de 55 053, 43 € et un déficit d'investissement de 1 737, 64 €. Une partie de l'excédent de fonctionnement est venu compenser le déficit d'investissement.

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2011
Réalizations	Section de fonctionnement	76 641,00 €	21 587,57 €	55 053,43 €
	Section d'investissement	0,00 €	1 737,64 €	-1 737,64 €
	Budget total	76 641,00 €	23 325,21 €	53 315,79 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		76 641,00 €	23 325,21 €	53 315,79 €

Activités et projets

L'année 2011 a été consacrée à la « mise en route » du Syndicat.

- Installation du Comité syndical.
- Délégations du Comité syndical au Bureau et du Bureau au Président.
- Signature d'une convention partenariale entre le Syndicat mixte et ses Communautés de Communes membres fixant les modalités de calcul et de versement des contributions de chacune.
- Adoption du règlement intérieur et décision de mettre en place un recueil des actes administratifs.
- Définition de la durée d'amortissement des biens du Syndicat Mixte.
- Création d'un poste de chargé de mission.
- Adhésion du Syndicat à la Fédération Nationale des SCOT.
- Adhésion du syndicat à la démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Prescription de l'élaboration du SCOT et définition des modalités de concertation.
- Avis du Syndicat, en tant que Personne Publique Associée, sur les procédures d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme des communes (Saint-Sixte et Cordelle).
- Accord d'une dérogation du syndicat pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle ou agricole au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme (Cordelle).
- Création d'un Blog en Novembre 2011 pour tenir informé la population sur l'avancée de l'élaboration du SCOT Loire Centre (www.scotloirecentre.com).

PARTIE 3 : L'ANNEE 2012

Le fonctionnement du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre

✓ Les membres du Bureau

- Président : M. Christian BERNARD, CC de Feurs en Forez
- 1^{er} Vice-Président : MM. Agnès TARIT, CC du Pays d'Astrée
- 2^{ème} Vice-Président : M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, CC du Pays entre Loire et Rhône
- 3^{ème} Vice-Président : M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- 4^{ème} Vice-Président : M. Daniel PEPIN, CC de Balbigny
- 5^{ème} Vice-Président : M. Georges ROLLAND, CC des Montagnes du Haut Forez
- 6^{ème} Vice-Président : M. Serge MAYOUD, CC des Collines du Matin

Le Bureau syndical a été réuni 4 fois en 2012 pour préparer les Comités syndicaux.

✓ Les membres du Comité syndical

Le Comité syndical est formé de 27 délégués.

- **Communauté de communes de Balbigny** : Jean-Marc REGNY, Georges SUZAN, Jean-Claude TISSOT, Daniel PEPIN
- **Communauté de communes des Collines du Matin** : Jean-Michel MERLE, Jean-Louis RIVOLLIER, Serge MAYOUD
- **Communauté de communes de Feurs en Forez** : Jean-Pierre TAITE, Christian BERNARD, Pierre COLAS, Robert CHASSIN, Julien DUCHE, Jean-Luc POYADE
- **Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez** : Georges ROLLAND, Sylvie LEVIGNE
- **Communauté de communes du Pays d'Astrée** : Lucien MOULLIER, Josiane BALDINI, Agnès TARIT, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Luc SOUZY
- **Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône** : Claude JANIN, Pierre COLOMBAT, Jean-Paul CAPITAN, Guy FABRE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD
- **Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable** : Georges BERNAT, Jacques PERRIN

Le Comité syndical a été réuni 4 fois en 2012, adoptant 12 délibérations portant essentiellement sur des éléments de fonctionnement du syndicat (budget et gestion, représentation du Syndicat...) mais aussi sur l'adhésion à EPURES pour un accompagnement technique de l'Agence d'urbanisme relatif à l'élaboration du SCOT Loire Centre.

✓ Les agents du Syndicat

- MM. Estelle BOMBENON- Chargée de mission qui a la charge de suivre le pilotage du projet de SCOT, d'assurer l'organisation des réunions, de suivre les PLU et cartes communales en élaboration ou révision sur le territoire, d'instruire les demande de dérogations au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme et de veiller au bon fonctionnement administratif du Syndicat.
- MM. Sylvie GAILLARD- Attachée territoriale principale de la Communauté de communes de Feurs en Forez mise à la disposition du Syndicat mixte pour la préparation et la gestion du budget du Syndicat, l'émission des titres et mandats, la gestion des payes...

✓ La Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Membres titulaires

A : M. Georges BERNAT
B : M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD
C : M. Serge MAYOUD
D : M. Daniel PEPIN
E : Mme. Agnès TARIT

Membres suppléants

A : M. Jean-Paul CAPITAN
B : M. Julien DUCHE
C : M. Jacques PERRIN
D : M. Jean-Marc REGNY
E : M. Georges ROLLAND

La CAO n'a pas eu à se réunir sur l'année 2012.

✓ La Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR)

Les membres du Bureau syndical sont **membres titulaires** de cette commission :

- M. Christian BERNARD, CC de Feurs en Forez
- MM. Agnès TARIT, CC du Pays d'Astrée
- M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, CC du Pays entre Loire et Rhône
- M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- M. Daniel PEPIN, CC de Balbigny
- M. Georges ROLLAND, CC des Montagnes du Haut Forez
- M. Serge MAYOUD, CC des Collines du Matin

Les membres suppléants sont :

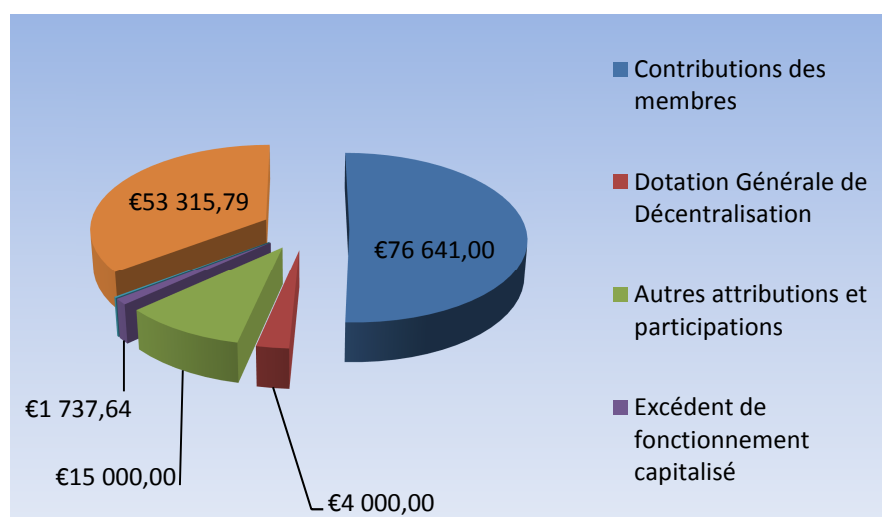
- A : Mme Josiane BALDINI
- B : M. Pierre COLOMBAT
- C : M. Julien DUCHE
- D : Mme Sylvie LEVIGNE
- E : M. Jean-Michel MERLE
- F : M. Jacques PERRIN
- G : M. Georges SUZAN

La CADUR a été réunie 3 fois en 2012 pour préparer les avis et accords rendus par le Syndicat : 10 avis ont été rendus.

Le rapport financier

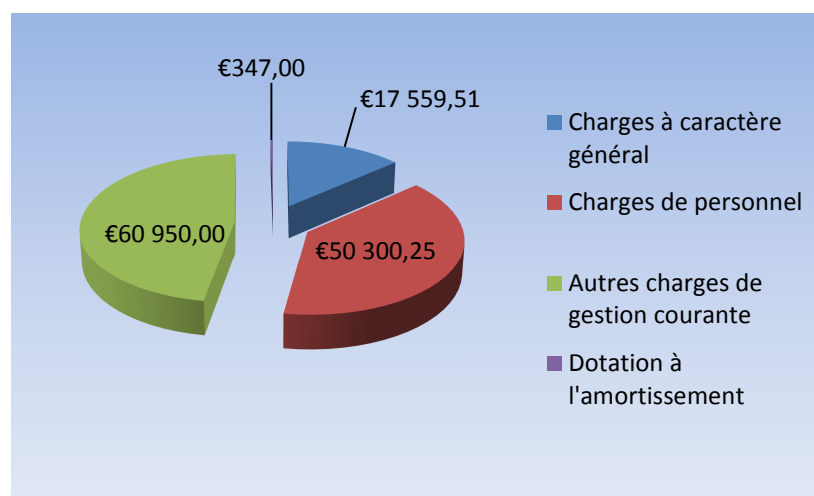
✓ Les recettes 2012

Le montant des contributions 2012 des Communautés de communes membres du Syndicat mixte s'élève à 76 641,00 € sur la base de 1,08 € par habitant. L'excédent de fonctionnement dégagé sur 2011, le montant du programme de travail engagé avec EPURES sur l'année 2012 et la subvention « SCOT rural » attribuée par l'Etat sur la 1^{ère} phase de travail d'élaboration du SCOT ont permis de maintenir des contributions équivalentes à l'année précédente.



✓ Les dépenses 2012

Les dépenses engagées sur 2012 sont liées aux charges de personnel, au fonctionnement de la structure (documentation générale, affranchissement, frais administratifs, achat de matériel informatique...) et à l'engagement du programme de travail avec EPURES pour l'élaboration du SCOT Loire Centre (60950,00 €).



✓ Le compte administratif 2012

Le compte administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2012. Il a été approuvé en Comité syndical le 25 Mars 2013 avec un excédent de fonctionnement de 19 800,03 € et un excédent d'investissement de 347,00 €. L'excédent de fonctionnement a été reporté aux recettes de fonctionnement 2013.

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2012
Réalizations	Section de fonctionnement	148 956,79 €	129 156,76 €	19 800,03 €
	Section d'investissement	2084,64 €	1737,64 €	347,00 €
	Budget total	151 041,43 €	130 894,40 €	20 147,03 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Activités et projets

L'année 2012 a été une année de « sensibilisation-désensibilisation » vis-à-vis de la démarche d'élaboration du SCOT engagée.

Le Syndicat, par délibération du Comité syndical en date du 26 Janvier 2012, a décidé d'adhérer à l'agence d'urbanisme EPURES afin d'engager la 1^{ère} phase de travail d'élaboration du SCOT Loire Centre.

Le montant du programme de travail engagé avec EPURES pour l'année 2012 s'élève à 60 950 € non soumis à TVA.

→ Phase de concertation / pédagogie auprès des 7 EPCI (14 réunions au total)

Une 1^{ère} série de rencontres avec chacun des 7 EPCI a été organisée en préalable entre le 22 Mars et le 14 Mai 2012.

Les thèmes abordés au cours de ces rencontres ont été les suivants :

- « Qu'est-ce qu'un SCOT ? »
- Présentation du calendrier prévisionnel et de l'organisation de l'étude d'élaboration du SCOT Loire Centre.
- Portrait et échanges sur les projets de chacune des Communautés de communes rencontrées.

Une 2^{ème} série de rencontres avec chacun des 7 EPCI s'est organisée entre le 29 Octobre 2012 et le 17 Janvier 2013.

Un portrait de territoire réalisé à l'échelle du SCOT Loire Centre a été présenté permettant d'engager un débat.

Ces rencontres ont permis de sensibiliser les élus sur le travail à réaliser, de dresser un 1^{er} portrait du territoire, d'échanger, à partir des principaux éléments de diagnostic déjà établis, sur les objectifs et les points incontournables à traiter, sur lesquels les élus devront prendre position dans le SCOT.

Elles ont réunis l'ensemble des Maires et Vice-Présidents de chacune des Communautés de communes.

→ Suivi de la mise en place d'un certain nombre de documents cadres avec lesquels le SCOT devra être compatibles

Au cours de l'année 2012, le Syndicat mixte a participé à des réunions concernant l'élaboration des :

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Schéma Régional de Cohérence logistique de la Région Urbaine Lyonnaise (RUL)

Le Syndicat a été également informé de l'avancée du projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) mis en place par la Région Rhône Alpes.

→ Avis du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre sur les documents d'urbanisme locaux

Le Syndicat mixte a participé aux réunions de travail organisées par les communes dans le cadre de l'élaboration, la modification ou la révision de leur document d'urbanisme.

La CADUR, Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme, a pour but de rendre avis et accord du Syndicat sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis. Au cours de l'année 2012, 10 dossiers ont été instruits :

Elaboration du PLU de Jas

→ Avis favorable

Elaboration du PLU de Neulise

→ Avis favorable sur le 1^{er} arrêt de projet assorti de quelques observations et points de vigilance sur la mise en œuvre du projet.

→ Avis favorable sur le 2^{ème} arrêt de projet, la plupart des observations du Syndicat formulées dans son 1^{er} avis ayant été prises en considération.

Elaboration du PLU de Saint-Victor-sur-Rhins

→ Avis favorable assorti de deux observations.

Modification du PLU de Feurs.

→ Avis favorable assorti d'une observation.

Révision simplifiée du PLU de Feurs

→ Avis favorable

Modification du PLU de Montverdun

→ Avis favorable

Elaboration du PLU d'Amions

→ Avis favorable

Elaboration du PLU de Saint-Germain-Laval

→ Avis favorable assorti de deux observations.

Elaboration du PLU de Saint-Marcel-de-Félines

→ Avis favorable assorti d'une observation.

Modification du PLU de Violay

→ Avis favorable assorti d'une observation.

→ Participation à la démarche Interscot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

L'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, plateforme d'échange

Cette démarche témoigne de la volonté des collectivités porteuses de SCOT d'articuler leurs démarches de planification. L'Agence d'urbanisme de Lyon en collaboration avec Epures (Agence d'urbanisme de la région stéphanoise) en sont les principaux opérateurs. Elle concerne 13 SCOT.

Les rencontres des présidents, lieu de débat

Les échanges s'organisent autour des rencontres des présidents qui assurent le pilotage de l'inter-Scot. Conçues comme un lieu où se décide le programme de travail, son financement, sa mise en œuvre, ces rencontres sont de véritables espaces d'échanges.

Lors de la rencontre du 12 décembre 2012, les présidents ont validé le principe d'une articulation du programme d'études de l'inter-Scot avec celui du Pôle métropolitain. Ils ont acté la mise en partage de pas moins de dix démarches d'études.

Les temps forts de la démarche en 2012

En 2012, six comités techniques ont permis d'avancer sur les axes de travail fixés par les présidents de Scot à savoir :

- ***l'urbanisme commercial*** : observation en collaboration avec les CCIT et la CCIR et la « charte pour un urbanisme commercial de qualité » signée par les présidents de Scot (hors Loire Centre en démarrage de procédure de Scot) le 20 décembre 2012 à Givors,
- ***le diagnostic des territoires de l'A89*** : mieux connaître les territoires impactés par la mise en service du barreau Balbigny / la Tour de Salvagny et anticiper les effets induits par cette nouvelle infrastructure,
- ***la préparation des rencontres présidents,***
- ***les chantiers communs entre le pôle métropolitain et l'inter-Scot.***

Ces comités techniques sont également le lieu de discussion des problématiques communes aux chefs de projet de Scot et l'occasion d'aborder des démarches les concernant comme le Schéma portuaire métropolitain, le Schéma régional de cohérence écologique, les commissions départementales de consommation des espaces agricoles...

A noter qu'un séminaire des Chefs de projets s'est déroulé le 13 juillet au Grand Parc de Miribel Jonage pour faire le bilan technique à mi-parcours de la feuille de route 2010-2014 de la démarche inter-Scot, remettre à niveau les nouveaux chefs de projets sur les objectifs et attendus de la démarche et identifier les chefs de projet en suivi des chantiers à conduire.

Les présidents se sont réunis par trois fois en 2012 ;

- le 21 juin dans un format de travail resserré autour de six présidents (dont le Président du SCOT Loire Centre) à Tarare concernant le diagnostic territorial de l'A89,
- le 12 décembre au Grand Parc de Miribel Jonage lors de la rencontre annuelle visant à évaluer le programme d'études de l'inter-Scot, orienter le programme 2013 et préparer la rencontre avec les élus du pôle métropolitain,
- le 20 décembre à Givors pour échanger avec les élus du pôle métropolitain et acter les objectifs communs. Au terme de cette rencontre les présidents de Scot ont signé conjointement la Charte « pour un urbanisme commercial durable et de qualité ».

En termes de communication, une lettre inter-Scot dédiée aux espaces d'interface métropolitains est parue en mars. Le site internet continue d'être régulièrement alimenté des différentes productions d'études inter-Scot ainsi que de la revue de presse métropolitaine.

→ Participation à la Conférence des SCOT ligériens

Un Comité de pilotage, organisée par Madame la Préfète, le 12 Mars 2012 a été l'occasion d'une restitution du travail réalisé en 2011.

Un travail réalisé par l'INSEE a permis d'étudier :

- Le fonctionnement économique des territoires ligériens
- Une analyse des lieux de polarisation de l'emploi et des déplacements domicile/ travail induits
- Une analyse des niveaux d'équipements des territoires ligériens

5 rencontres de l'équipe projet mise en place par l'ADEL 42 – 2 comités de pilotage ont eu lieu sur les points suivants :

- Une nouvelle charte qualité intégrant une approche environnementale de l'urbanisme et les services aux entreprises.
- Une concertation amont des partenaires sur les projets de création de zones d'activités
- Etude sur les prix des zones d'activités dans la Loire, en Rhône-Alpes et en Auvergne
- Un tableau de bord de la programmation des zones d'activités et un suivi de la consommation et des types de projets implantés.

Un groupe eau et planification a travaillé sur le thème suivant : Mieux prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire :

- Partage du diagnostic de la ressource en eau
- Organisation d'une table ronde sur le thème eau et urbanisme
- Réalisation de fiches synthétiques à destination des élus sur la question de la prise en compte de la ressource dans les documents urbanisme.

Le programme de travail proposé au Comité de pilotage pour l'année 2012 est le suivant :

- Mesure de la consommation d'espace
- La numérisation des PLU
- Mise en cohérence SCOT-PAEN...

PARTIE 4 : L'ANNEE 2013

Le fonctionnement du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre

✓ Les membres du Bureau

- Président : M. Christian BERNARD, CC de Feurs en Forez
- 1^{er} Vice-Président : MM. Agnès TARIT, CC du Pays d'Astrée
- 2^{ème} Vice-Président : M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, CC du Pays entre Loire et Rhône
- 3^{ème} Vice-Président : M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- 4^{ème} Vice-Président : M. Daniel PEPIN, CC de Balbigny
- 5^{ème} Vice-Président : M. Georges ROLLAND, CC des Montagnes du Haut Forez
- 6^{ème} Vice-Président : M. Serge MAYOUD, CC des Collines du Matin

MM. Josiane BALDINI a remplacé MM. Agnès TARIT en tant que 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat le 23 Décembre 2013.

Le Bureau syndical a été réuni 11 fois en 2013.

✓ Les membres du Comité syndical

Le Comité syndical est formé de 27 délégués.

- **Communauté de communes de Balbigny** : Jean-Marc REGNY, Georges SUZAN, Jean-Claude TISSOT, Daniel PEPIN
- **Communauté de communes des Collines du Matin** : Jean-Michel MERLE, Jean-Louis RIVOLLIER, Serge MAYOUD
- **Communauté de communes de Feurs en Forez** : Jean-Pierre TAITE, Christian BERNARD, Pierre COLAS, Robert CHASSIN, Julien DUCHE, Jean-Luc POYADE
- **Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez** : Georges ROLLAND, Jean-François NAVARRO
- **Communauté de communes du Pays d'Astrée** : Lucien MOULLIER, Josiane BALDINI, Agnès TARIT, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Luc SOUZY
- **Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône** : Claude JANIN, Pierre COLOMBAT, Jean-Paul CAPITAN, Guy FABRE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD
- **Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable** : Georges BERNAT, Jacques PERRIN

MM. Catherine DONJON a remplacé MM. Agnès TARIT en tant que déléguée du Comité syndical le 23 Décembre 2013.

Le Comité syndical a été réuni 5 fois en 2013, adoptant 17 délibérations portant essentiellement sur des éléments de fonctionnement du syndicat

✓ Les agents du Syndicat

- MM. Estelle BOMBENON- Chargée de mission qui a la charge de suivre le pilotage du projet de SCOT, d'assurer l'organisation des réunions, de suivre les PLU et cartes communales en élaboration ou révision sur le territoire, d'instruire les demande de dérogations au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme et de veiller au bon fonctionnement administratif du Syndicat.
- MM. Sylvie GAILLARD- Attachée territoriale principale de la Communauté de communes de Feurs en Forez mise à la disposition du Syndicat mixte pour la préparation et la gestion du budget du Syndicat, l'émission des titres et mandats, la gestion des payes...

✓ La Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Membres titulaires

A : M. Georges BERNAT
B : M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD
C : M. Serge MAYOUD
D : M. Daniel PEPIN
E : Mme. Agnès TARIT

Membres suppléants

A : M. Jean-Paul CAPITAN
B : M. Julien DUCHE
C : M. Jacques PERRIN
D : M. Jean-Marc REGNY
E : M. Georges ROLLAND

La CAO n'a pas eu à se réunir sur l'année 2013.

✓ La Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR)

Les membres du Bureau syndical sont **membres titulaires** de cette commission :

- M. Christian BERNARD, CC de Feurs en Forez
- MM. Agnès TARIT, CC du Pays d'Astrée

- M. Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, CC du Pays entre Loire et Rhône
- M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- M. Daniel PEPIN, CC de Balbigny
- M. Georges ROLLAND, CC des Montagnes du Haut Forez
- M. Serge MAYOUD, CC des Collines du Matin

Les membres suppléants sont :

- A : Mme Josiane BALDINI
- B : M. Pierre COLOMBAT
- C : M. Julien DUCHE
- D : Mme Sylvie LEVIGNE
- E : M. Jean-Michel MERLE
- F : M. Jacques PERRIN
- G : M. Georges SUZAN

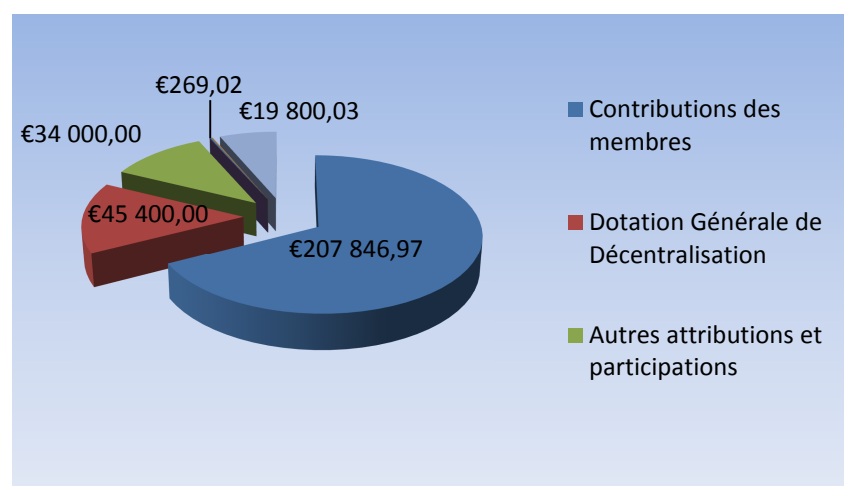
La CADUR a été réunie 2 fois en 2013 pour préparer les avis et accords rendus par le Président dans la cadre de sa délégation : 7 avis ont été rendus.

Le rapport financier

✓ Les recettes 2013

Le montant des contributions 2013 des Communautés de communes membres du Syndicat mixte s'élève à 207 846,97 € sur la base de 2,86 € par habitant.

Malgré l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'année 2012 et les subventions que le Syndicat espérait percevoir sur 2013, il a été nécessaire d'augmenter significativement les contributions des collectivités membres de manière à pouvoir suivre le calendrier que les élus se sont fixés, à savoir un projet de PADD débattu en Conseil syndical avant les élections municipales de 2014.

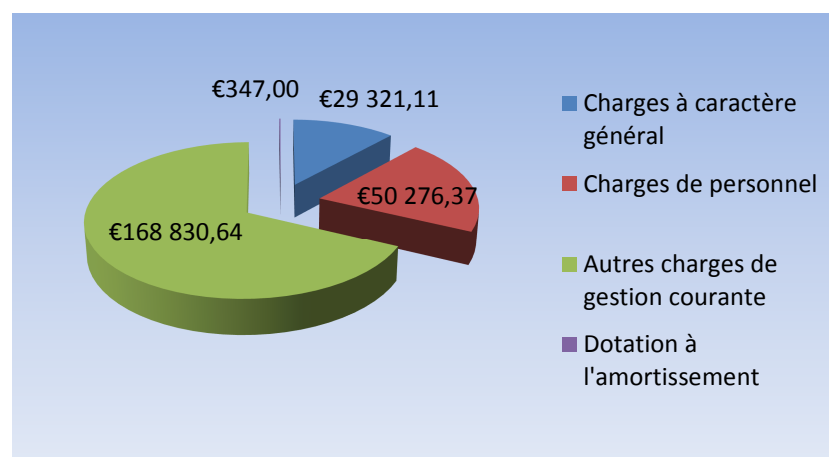


✓ Les dépenses 2013

Les dépenses engagées sur 2013 sont liées aux charges de personnel, au fonctionnement de la structure (documentation générale, affranchissement, frais administratifs, achat de matériel informatique...) et aux études liées à l'élaboration du SCOT Loire Centre.

L'évolution des dépenses sur 2013 est en grande partie liée aux études :

- Le programme de travail 2013 avec EPURES validé en Comité syndical le 17 Décembre 2012 pour aboutir en fin d'année 2013 à la validation par les élus du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : 150 000 €
- Le recollement des documents d'urbanisme : 18 000 €.
- Le redéploiement de l'étude AEP sur l'intégralité du périmètre avec une analyse ressources/ besoins en fonction des différents scénarios de développement qui seront étudiés: 11 529,44 € ont été réglés en 2013, le restant dû sera versé sur 2014 (montant total de l'étude= 26 954,25 €).



✓ Le compte administratif 2013

Le compte administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2013. Il a été approuvé en Comité syndical le 10 Mars 2014 avec un excédent de fonctionnement de 58 271,87 € et un excédent d'investissement de 963,02 €. L'excédent de fonctionnement a été reporté aux recettes de fonctionnement 2014.

Cet important excédent de fonctionnement s'explique par l'attribution, au Syndicat mixte, d'une aide de 45 400 €, le 2 Décembre 2013, au titre de la DGD dite « documents d'urbanisme » en vue du financement des études spécifiques :

- Etude d'incidences environnementales
- Etude besoins-ressources en eau
- Etude de gisements fonciers

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2013
Réalizations	Section de fonctionnement	307 046,99 €	248 775,12 €	58 271,87 €
	Section d'investissement	963,02 €	0,00 €	963,02 €
	Budget total	308 010,01 €	248 775,12 €	59 234,89 €
Reste à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		308 010,01 €	248 775,12 €	59 234,89 €

Activités et projets

L'année 2013 a été une année de constitution du diagnostic territorial et d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Syndicat, par délibération du Comité syndical en date du 17 Décembre 2012, a décidé de poursuivre l'étude d'élaboration du SCOT avec EPURES sur l'année 2013.

Le montant du programme de travail engagé avec EPURES pour l'année 2013 s'élève à 150 000 € non soumis à TVA.

LES TEMPS FORTS DE 2013 CONCERNANT L'ELABORATION DU SCOT LOIRE CENTRE

→ Elaboration du Diagnostic territorial et Etat initial de l'environnement

Sur le 1^{er} semestre 2013, ont été organisés :

- Des réunions thématiques techniques suivies par des commissions thématiques d'élus sur les thèmes suivants :
 - Déplacements
 - Economie
 - Pôles urbains, équipement et logement
 - Environnement (Biodiversité)
 - Environnement (Eau, hors AEP)
 - Agriculture et sylviculture

Les réunions techniques thématiques ont permis de récupérer auprès des partenaires les éléments d'études dont ils étaient détenteurs pour étayer le diagnostic, partager les données disponibles et alimenter les échanges entre élus concernant l'identification des enjeux- 12 réunions au total sur les mois de Janvier et Février.

Les réunions techniques ont réuni les Personnes Publiques Associées dont la liste est établie dans le Code de l'urbanisme (Etat, Conseil général, Conseil Régional, Chambres consulaires...) ainsi que des partenaires compétents dans leur domaine (FRAPNA, ONCF, ALEC42, bailleurs sociaux...).

Chacune des six commissions d'élus était composée de deux élus référents par Communautés de communes.

- 1 séminaire d'élus : séminaire de synthèse du travail des 6 commissions thématiques au sein desquelles les élus se sont réunis (12 Mars 2013 à Epercieux Saint-Paul)
- 1 comité de pilotage avec les Personnes Publiques Associées et les délégués du Comité syndical (17 Avril 2013 à Pradines)
Ordre du jour : Présentation du contexte, des dynamiques du territoire, la structure du territoire, la gestion de l'espace, la qualité de vie et les 1^{ers} enjeux identifiés.
- 1 réunion exceptionnelle des 7 EPCI (18 Avril 2013 à Balbigny)
Ordre du jour : Partage du travail réalisé et des 1^{ers} échanges avec les partenaires avec les 93 Maires et 7 Présidents d'EPCI.

L'ensemble de ces rencontres ont permis un enrichissement du portrait de territoire établi par EPURES en 2012, portrait qui avait constitué un support aux 1^{ers} échanges organisés avec les élus du territoire Loire Centre.

A l'issue de ce travail, EPURES a remis au Syndicat mixte le diagnostic et l'état initial de l'environnement rédigés. Ces documents restent des documents provisoires tant que le projet de SCOT n'aura pas été arrêté. Il sera enrichi dans son contenu au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.

→ **Elaboration du Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD)**

EPURES, Agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise, a accompagné le syndicat sur cette 2^{ème} phase d'étude d'élaboration du SCOT.

Sur le 2^{ème} semestre 2013, ont été organisés :

- Des réunions techniques sur les thèmes suivants :
 - Démographie, pôles urbains, équipement et logement
 - Economie et commerce
 - Déplacement
 - Patrimoine, paysage et tourisme
 - Espaces agricoles, forestiers et biodiversité
 - Energie/ Climat

- 6 réunions au total -

- Séminaires de travail d'élus :

Le 1^{er} séminaire ayant réuni les 93 Maires et 7 Présidents d'EPCI membres sur le thème « Exercice de prospective « Le territoire de demain ? » le 11 Juin 2013 au Château de Goutelas.



Le 2^{ème} séminaire ayant réuni les délégués du Comité syndical ainsi que deux élus supplémentaires par Communautés de communes (élus désignés au sein de leur EPCI), soit 41 élus, avec pour objet de débattre sur des scénarios de PADD (26 Septembre 2013 au prieuré de Pouilly-les-Feurs).



Le 3^{ème} séminaire, selon la même configuration que le précédent, pour débattre et mettre au point le PADD du SCOT Loire Centre (22 Octobre à la salle des fêtes de Rozier-en-Donzy)

- Des rencontres avec chacun des 7 EPCI entre le mois de Novembre 2013 et Janvier 2014,
Ordre du jour : Présentation et débat sur le projet de PADD
- 1 groupe de travail élu sur le thème des « polarités » est venu compléter ce dispositif d'échanges et a permis de confirmer le projet sur le fonctionnement multipolaire de ce territoire (7 Novembre 2013 à Saint-Laurent-la-Conche)
- 1 comité de pilotage avec les Personnes Publiques Associées et les délégués du Comité syndical (7 Novembre 2013 à Noirétable)
Ordre du jour : Présentation du plan détaillé du PADD

L'ensemble de ces rencontres ont permis d'affiner progressivement le projet politique que les élus souhaitent porter au travers de l'élaboration de ce SCOT.

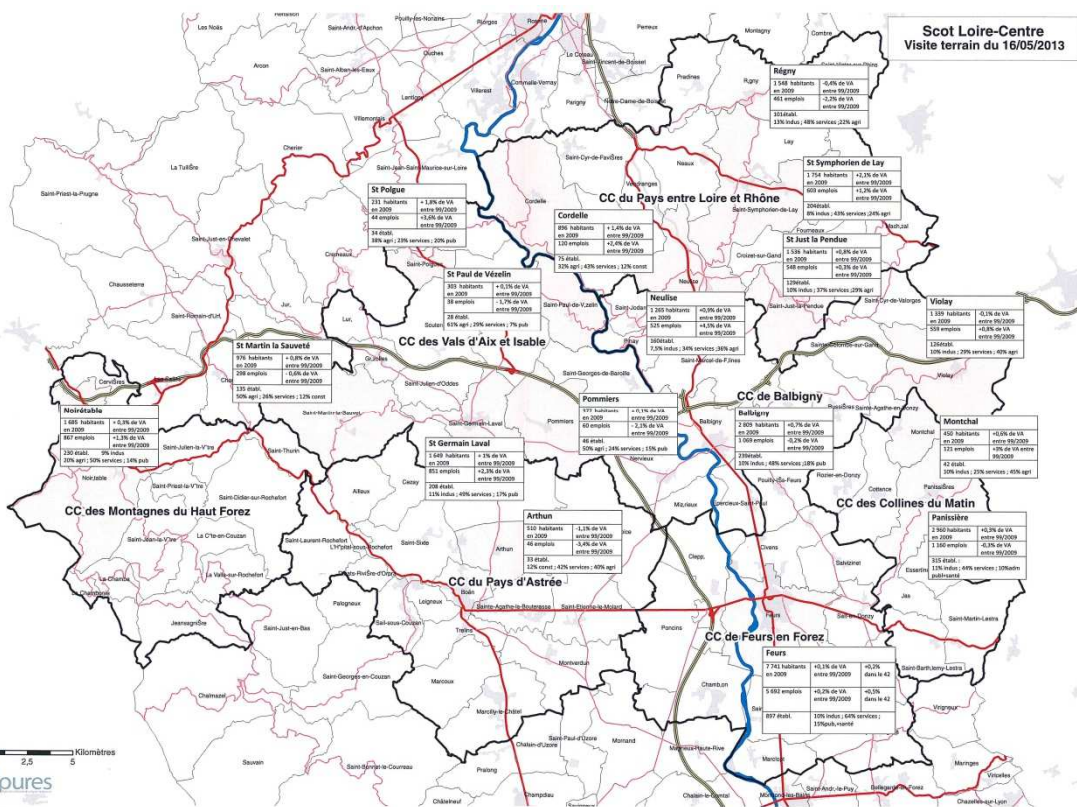
A l'issue de ce travail, EPURES a pu procéder à la rédaction d'un projet de PADD pour lequel il sera proposé d'engager un débat en Comité syndical avant les élections municipales de 2014.

→ Visite du territoire Loire Centre

Le Syndicat a organisé une visite du territoire Loire Centre, sur la journée du 16 Mai 2013, à l'attention de Madame BESSY et Madame MAGNARD, Service Aménagement et Planification de la Direction Départementale des Territoires, pour qu'elles aient une bonne connaissance et appréhendent au mieux la réalité de ce territoire.



Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison a déjeuné avec les membres du Bureau syndical à la Maison des Etangs à Arthun.



Circuit de cette visite de terrain

→ Engagement d'une étude Adéquation Besoins/ Ressources en eau potable des collectivités membres du SCOT Loire Centre

Dès Juillet 2011, l'Etat avait adressé au Syndicat une note d'enjeux dans laquelle l'un des 1^{ers} points abordés était la nécessité d'adapter le développement du territoire Loire Centre à la ressource en eau disponible.

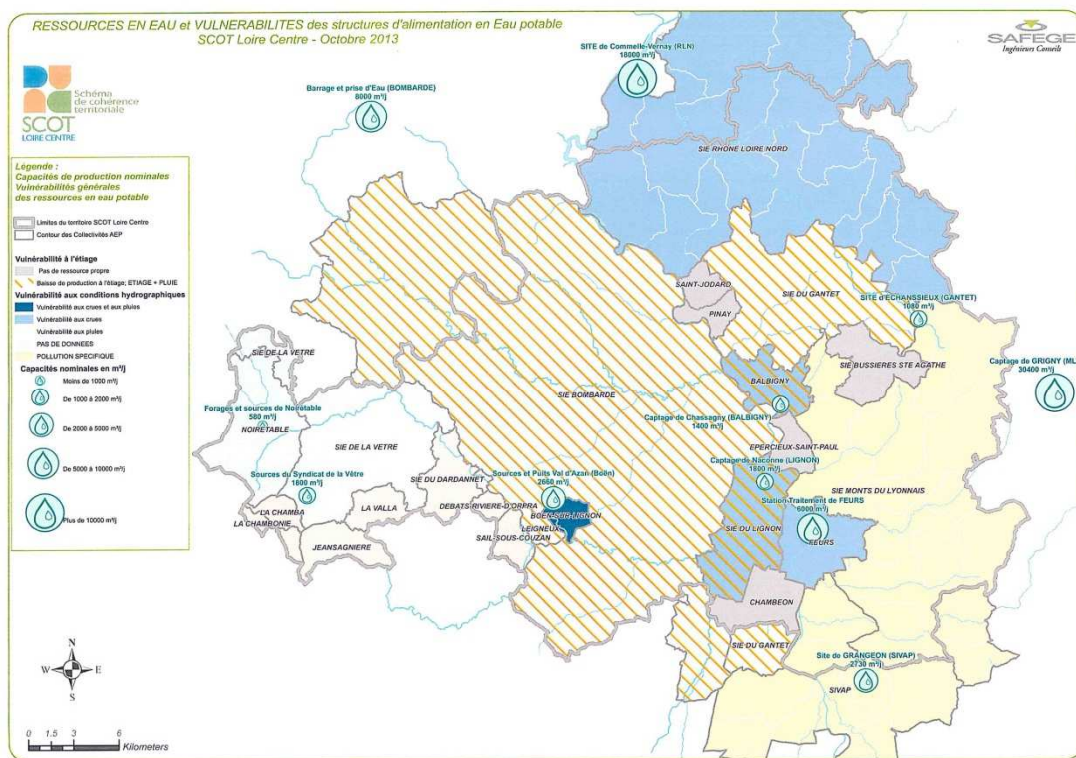
Par ailleurs, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes en cours de finalisation recommandait que toutes les structures de bassins versants se dotent d'une étude précise sur l'adéquation « besoin/ ressource » en eau. Ce même schéma recommandait que les SCOT réalisent un schéma stratégique d'alimentation en eau potable, visant à ajuster la potentialité et la nature de leurs projets de développement avec la disponibilité et la capacité des ressources en eau mobilisables et la sensibilité des milieux récepteurs, en associant les structures de bassins versants.

Dans le cadre du Contrat Territorial de Développement mis en œuvre pour la construction de l'Autoroute A 89 (CTD A89), une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable avait été engagée mais il ne s'agissait que d'une étude partielle. Celle-ci a concerné seulement 5 des 7 communautés de communes membres du Syndicat mixte du Scot Loire Centre, soit :

- La CC de Balbigny
- La CC de Feurs en Forez
- La CC des Collines du Matin
- La CC du Pays entre Loire et Rhône
- La CC des Vals d'Aix et Isable

Le Syndicat a donc engagé une nouvelle étude visant à obtenir des éléments sur l'adéquation besoins/ ressources en eau potable à l'échelle de la totalité du territoire Loire Centre et devant constituer une base de réflexion pour la construction de son projet de territoire.

Cette étude a été engagée en parallèle à l'élaboration du Projet de PADD. Deux Comités techniques ont été organisés, les 9 septembre et 8 octobre 2013, et un Comité de pilotage s'est réuni le 5 Novembre 2013 pour partager l'Etat des lieux des besoins et ressources et présenter les 1^{ers} résultats en terme d'adéquation Besoins/ Ressources en eau potable, à partir de l'étude d'un scénario de développement dit « au fil de l'eau », corrigé avec le modèle OMPHALE (intégrant le vieillissement de la population).



Le travail sur la définition des polarités du territoire Loire Centre et l'ambition démographique se précisant en parallèle, cette étude se poursuivra sur l'année 2014 pour approfondir les solutions envisageables face aux situations d'insuffisance.

→ Signature d'une convention avec EPORA

Monsieur le Président a participé, le 21 Mars 2013, à un atelier organisé par EPORA dans le cadre de la session territoriale du Forez. Au cours de cet atelier, ont été présentés les enjeux identifiés sur le Forez en matière de renouvellement urbain.

Le périmètre du SCOT Loire Centre se retrouvant à cheval sur deux de leurs sessions territoriales (le Forez et le Roannais), les enjeux propres au territoire Loire Centre n'apparaissent pas clairement. Ainsi, il est apparu utile que le Syndicat rencontre EPORA. Cette rencontre a eu lieu le 21 juin. La réalisation d'une étude de gisement foncier sur son périmètre est apparue importante pour le syndicat afin de lui permettre de répondre à une obligation réglementaire, le Syndicat devant procéder à une analyse du potentiel de renouvellement urbain dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Cette étude représente également la porte d'entrée pour la mise en place de conventions opérationnelles avec les Communautés de communes, d'une programmation et de financements pour les communes.

Une convention avec EPORA a été signée pour l'engagement effectif de cette étude (délibération du Comité syndical du 26 Septembre 2013). L'étude coûterait au syndicat 8000 €, la participation financière de l'EPORA aux prestations définies à l'article 1 de la convention cadre correspondant à 80% du montant de l'étude.

LES AUTRES TRAVAUX ENGAGES SUR 2013

→ « Recollement des PLU »

La loi Grenelle2 implique la prise en considération de la consommation des espaces agricoles et naturels dans les SCOT sous deux aspects : une analyse de cette consommation sur les 10 ans précédents l'approbation du document et un objectif de modération de cette consommation pour les années à venir. Une première analyse, initiée en 2012 par Epures à partir de l'image satellitaire « Spot thema », 2005-2010, a été réalisée.

Cette analyse, et ces objectifs à fixer dans cadre du SCOT, doivent être mis en rapport avec le potentiel de développement prévu dans les documents de planification urbaine. Pour cela, il est apparu important de disposer d'un « recollement de tous les PLU/POS/cartes communales » pour évaluer ce potentiel de développement à l'échelle du SCOT.

Sur les 93 communes du territoire du Scot Loire Centre, 63 étaient dotées d'un document d'urbanisme (carte communale, POS ou PLU), opposable ou en cours de modification, révision ou élaboration.

L'agence d'urbanisme et les services de l'Etat ont réalisé cette mission de « recollement des documents de planification » qui a nécessité une saisie de ces documents ou leur adaptation technique à l'agrégation de ces données dans une base géoréférencée.

Sur un cout estimatif de 60 000 euros, ce travail a coûté 18 000 € au syndicat, l'Etat ayant pris en charge une partie de ce recollement. Ces données disponibles sont aujourd'hui à analyser et stabiliser.

→ Avis du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre sur les documents de planification

Le Syndicat mixte a participé aux réunions de travail organisées par les communes dans le cadre de l'élaboration, la modification ou la révision de leur document d'urbanisme et son avis a été sollicité avant enquête publique.

Le Syndicat a également été sollicité par le Syndicat mixte du SCOT Sud Loire en tant que Personnes Publiques Associées à l'élaboration de leur SCOT, le périmètre du SCOT Loire Centre étant limitrophe.

La CADUR, Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme, a examiné les affaires qui lui ont été soumises et a émis un simple avis et/ou formulé des propositions permettant de préparer les avis et accords rendus par le Président dans la cadre de sa délégation (Délégation au Président attribuée par délibération du Comité syndical en date du 25 Mars 2013).

Au cours de l'année 2013, 7 dossiers ont été instruits :

Modification n°2 du PLU de Feurs

→ Avis favorable. Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet de modification.

Révision allégée du PLU de Sainte Agathe la Bouteresse

→ Avis favorable.

→ Dérogation demandée au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme accordée par le Syndicat.

Elaboration du PLU de Saint-Priest la Vêtre

→ Avis favorable.

Elaboration du PLU de Saint-Germain-Laval (2ème arrêt)

→ Avis favorable assorti d'une observation.

Elaboration du SCOT Sud Loire

→ Avis favorable. Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet.

L'attention du syndicat mixte du SCOT Sud Loire a néanmoins été attirée sur la nécessaire coopération entre territoires limitrophes, le développement du Sud Loire ne devant pas se faire aux dépens des autres territoires ligériens et le projet de ses voisins ne pouvant se dessiner seulement « en creux ».

Le Syndicat a, par ailleurs, émis un avis sur deux documents cadres avec lesquels le SCOT devra être compatible :

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

→ Observations formulées sur les objectifs suivants :

- Objectif 1.3 : Assurer la pérennité des corridors écologiques par la maîtrise de l'urbanisation
- Objectif 1.5 : Eviter, réduire et compenser l'impact des projets d'aménagement sur la Trame Verte et Bleue
- Objectif 7.2: Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes

→ Observations formulées sur concernant la disposition n°1.4.1 « Conditionner les prélèvements et les nouvelles importations en eau potable ». Le Syndicat a demandé que cette disposition soit réécrite de manière à prendre en compte ces observations.

Enfin, Madame la Préfète a sollicité l'avis du Syndicat sur la révision du zonage relatif aux aides à l'investissement locatif. Ce dossier a été présenté et discuté en Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme. Il a été relevé qu'aucune commune du centre du département de la Loire n'était concernée par ce zonage. Le département de la Loire ne ressort pas, globalement, comme un territoire ayant un marché résidentiel tendu. Pour autant, Loire Centre a un important défi à relever en matière de renouvellement urbain alors même que les investisseurs dans les projets de promotion immobilière, y compris les bailleurs sociaux, sont frileux à investir.

Avis du Syndicat : Le fait de ne pas intégrer les polarités les plus importantes du territoire Loire Centre dans un tel dispositif d'aides à l'investissement locatif allait pénaliser la mise en œuvre des orientations et des objectifs du syndicat ainsi que l'atteinte des objectifs visés par la loi en terme de mixité. Le Syndicat se tient à la disposition des services de Madame la Préfète pour fixer les modalités d'application du dispositif sur son territoire (communes concernées).

→ Participation à la démarche Interscot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

En 2013, l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, animé par les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, a été rythmé par :

- sept comités techniques
- une rencontre des présidents
- un séminaire-action « Grenellisation des Scot »
- un séminaire prospectif sur le commerce en partenariat avec le Sepal
- quatre groupes de travail sur l'urbanisme commercial
- six groupes de travail sur l'harmonisation cartographique des Scot
- quatre groupes de travail sur l'actualisation du chapitre commun métropolitain

Les principales activités de la démarche en 2013 se sont concentrées sur :

L'urbanisme commercial

Lors de la 8^{ème} rencontre des Présidents de Scot le 11 juin 2009 à Saint Bernard (01), consacrée au commerce, les présidents de Scot ou leurs représentants avaient souhaité que les agences d'urbanisme entreprennent un travail sur la thématique du commerce avec plusieurs objectifs :

- Améliorer la connaissance et mutualiser l'observation de l'armature commerciale de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- Partager l'information sur les dynamiques commerciales, se concerter sur les projets ;
- Mieux intégrer le commerce dans les politiques territoriales ;
- Réaliser une Charte inter-Scot pour un aménagement commercial de qualité/partager les orientations communes avec les professionnels.

Cette charte a été signée le 5 Mars 2013 par les Présidents et elle a emporté l'adhésion de grandes enseignes commerciales (Auchan, Carrefour, Ikea...). Le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre n'a pas signé cette charte, étant trop récemment entré dans le processus d'élaboration du SCOT.

Le « Chapitre commun » des Scot version 2013

A travers la démarche inter-Scot, les collectivités ont souhaité, en 2006, reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun », qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales.

En décembre 2012, les présidents des treize Scot, lors de leur rencontre annuelle, ont validé la réactualisation de ce texte fondateur, en lien avec l'entrée de nouveaux Scot et territoires à dominante plus rurale.

La version 2013 du « Chapitre commun » a été accueillie favorablement. Elle a été présentée et discutée en Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme.

Les préoccupations des élus de Loire centre étant en droite ligne des réflexions issues de la démarche interscot, c'est à dire la multipolarité, la mobilité durable, la complémentarité du développement économique, le réseau d'espaces naturels et agricoles de qualité, le Président a signé ce chapitre le 12 Novembre à Saint Martin en Haut à l'occasion de la rencontre annuelle des présidents de l'interscot.

De la juxtaposition au recollement des Scot : vers une harmonisation des documents de planification territoriale

Lors de la rencontre des présidents du 12 décembre 2012, avait été actée la constitution d'un groupe d'étude sur la question du « recollement des Scot ». Quatre thématiques avaient été retenues : l'armature urbaine, les espaces naturels et agricoles, le développement économique et les réseaux de transport.

L'idée était dans un premier temps de mesurer les écarts en termes de cartographie et de vocabulaire entre les 13 Scot de l'aire métropolitaine.

Ce premier travail devait permettre de réaliser un cahier de recommandations à destination des Scot. Les présidents de Scot ont validé la poursuite du travail en 2014. Il s'accompagnera d'une démarche pédagogique, afin que chacun des Scot s'approprie naturellement les éléments de cartographie et de vocabulaire communs.

→ 9^{ème} Rencontres nationales des Scot

Ces 9^{èmes} rencontres nationales des Scot se sont tenues les 26, 27 et 28 juin 2013 à Libourne et à Bergerac, avec pour thème « Scot des villes, Scot des champs ? ».



Monsieur le Président et Madame Estelle BOMBENON, chargée de mission, ont participé à ces rencontres, ponctuées d'ateliers thématiques et de débats particulièrement riches.

Les perspectives sur l'année 2014

- Partage du travail réalisé depuis 2011 avec les nouveaux élus pour qu'ils puissent se réapproprier rapidement la démarche d'élaboration du SCOT
- Engagement de la réflexion sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Poursuite de l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable des collectivités membres du SCOT Loire Centre
- Réalisation avec EPORA de l'étude de gisements fonciers
- Engagement de l'Evaluation environnementale du SCOT qui accompagnera la réflexion des élus sur la construction de leur projet jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT en comité syndical.